

L'Eglise protestante va-t-elle ouvrir ses archives?

ABUS SEXUELS Après les scandales qui ont éclaboussé l'Eglise protestante d'Allemagne, celle de Suisse est plutôt favorable à faire à son tour son introspection. Mais la tâche pourrait se révéler compliquée. Explications.

PAR ANNE-SYLVE SPRENGER, PROTESTINFO

Après les révélations concernant les cas d'abus commis au sein de l'Eglise protestante d'Allemagne (EKD) fin janvier, la pression monte pour que les Eglises réformées de Suisse lancent, à leur tour, une étude sur les possibles abus perpétrés en leur sein. Cette éventualité sera débattue lors du prochain synode de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) au mois de juin. Et la faitière s'y montre déjà ouvertement favorable. «Le 25 janvier 2024 marque un tournant dans l'identité des Eglises protestantes», formule, dans la newsletter institutionnelle de février, Stéphane Juetta, responsable du département de théologie et d'éthique de l'EERS. «L'étude de l'EKD montre que les abus, souvent considérés comme un problème catholique ou de société, concernent tout autant les Eglises protestantes.» Sans détour, il conclut que «l'EERS et les Eglises membres sont maintenant appelées à travailler sur leurs histoires liées aux abus, à identifier les zones de problèmes systémiques et à y remédier (...) Il n'y a pas de tâche (...) qui soit plus importante à l'heure actuelle.»



L'étude allemande révélée en début d'année fait état de 2225 victimes et de 1259 auteurs connus entre 1946 et 2000. Le rapport évoque toutefois jusqu'à 10 000 victimes potentielles. KEYSTONE/AP PHOTO/JENS MEYER

Aux sections cantonales de décider

Le Conseil synodal (exécutif) de l'EERS ne saurait cependant prendre cette décision unilatéralement, celle-ci revenant à son assemblée législative, formée des différents délégués cantonaux. Ainsi, chaque Eglise cantonale devra se positionner clairement sur la question, en votant pour ou contre une telle étude. Pour l'heure, du côté des Eglises romandes, cette volonté semble partagée. Celle de Neuchâtel plaide en faveur d'une enquête. «Le Conseil synodal serait favorable à une étude, dans le but d'identifier les systèmes susceptibles de favoriser les abus ainsi que d'en

comprendre les mécanismes», exprime Clémentine Miéville, membre de l'exécutif en charge des ressources humaines et aspects juridiques. Elle invite d'ailleurs «toute personne ayant été victime ou témoin d'abus à se signaler». Plus prudentes, d'autres Eglises préfèrent s'en remettre à la volonté commune des délégations cantonales. Comme l'Eglise protestante de Genève: «Si une étude à l'échelon national était entreprise, notre Eglise y participerait», pose sa présidente Chantal Eberli. Du côté des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, la présidente Judith Pörksen Roder ne se prononce pas directement sur la question d'une

telle étude, mais souligne que leur union d'Eglises «soutient toutes les mesures d'intervention et de prévention». Une précaution rencontrée également du côté d'Anne Abruzzi, présidente de l'Eglise évangélique réformée vaudoise (EERV), qui indique être «favorable à toute mesure permettant la prévention des abus et la reconnaissance de la souffrance endurée par les victimes identifiées». Et d'ajouter: «Si l'enquête ne sert pas cette double visée, elle est dépourvue de son sens le plus important». Enfin, Gilles Cavin, président de l'Eglise réformée évangélique du Valais (EREV), signale, de son côté, ne

pas «s'opposer à une telle enquête», bien qu'il ne soit «pas convaincu de sa pertinence» sur le territoire valaisain, «étant donné la petite taille de l'EREV». La section valaisanne de cette institution compte 43 collaborateurs, dont 34 femmes.

Accéder aux archives

Reste également l'épineuse question de la disponibilité de ces archives, au sein de ces Eglises dont les statuts et fonctionnements internes diffèrent selon les cantons. En Valais, Gilles Cavin confirme que «d'un point de vue organisationnel, les archives RH sont immédiatement accessibles». Pour autant, il pointe le fait que la question

est plus «délicate d'un point de vue juridique»: «En principe les dossiers RH sont confidentiels, il faudrait donc que l'enquête soit menée par un enquêteur qualifié et lié par une obligation de confidentialité stricte». Et pour ce qui serait d'un passé plus lointain? Si les dossiers RH sont conservés pendant dix ans après la fin des rapports de travail, le Valaisan relève qu'«une éventuelle problématique d'abus aurait donné lieu à une mention dans un PV du Conseil synodal, et ceux-ci sont archivés pour une durée illimitée». Dans le canton de Neuchâtel, si Clémentine Miéville annonce que «tous les dossiers RH ont été gardés depuis 1943», elle indique que «l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données oblige à détruire une large partie de ce qui est contenu dans ces dossiers». L'exécutif a donc décidé d'un moratoire de cinq ans «durant lequel aucune archive ne sera détruite, exception faite des documents comptables de plus de dix ans».

L'Etat était parfois employeur

L'accès à ces archives se complexifie dans les cantons où l'Etat a longtemps eu le statut d'employeur, à l'instar des Eglises de Berne-Jura-Soleure et ce jusqu'en 2020. «Seuls les dossiers des pasteurs, dont le rapport de travail a été repris, ont été transférés du canton de Berne aux Eglises», informe Judith Pörksen Roder. Dans le canton de Vaud, selon Anne Abruzzi, il s'agira, le cas échéant, de définir «qui archivait quel type de documents» entre Eglise et Etat, employeur jusqu'en 2007. De son côté, l'EERV mettrait alors à disposition «les documents pertinents qu'elle pourrait encore posséder, relatifs à la période antérieure à 2007». Et d'ajouter qu'«à cette époque, l'archivage était moins réglementé qu'aujourd'hui».

Des agriculteurs interpellent Berne

CLIMAT Des paysans attaquent la Confédération pour son inaction climatique.

Des agriculteurs, viticulteurs, maraîchers et arboriculteurs, issus des cantons de Zurich, Schwytz, Genève, Neuchâtel ou encore Vaud, exigent que les autorités prennent les mesures nécessaires pour respecter les engagements de la Suisse en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils ont déposé une requête auprès du Département fédéral de l'environnement (Detec). Après la fonte des glaciers, l'agriculture constitue l'une des premières victimes visibles du dérèglement climatique, ont-ils dénoncé hier dans un communiqué. «Il faut s'attendre à des périodes de séche-

Après les glaciers, l'agriculture est l'une des premières victimes visibles du dérèglement climatique.

resse plus fréquentes et plus longues durant l'été et l'automne, à des moments où les températures et le besoin en eau de l'agriculture sont élevés», préviennent-ils, se basant sur le rapport de la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain de 2022.

De plus, la concentration de CO dans l'atmosphère réduit la productivité agricole, rapportent-ils. «La Suisse n'a jamais respecté, ni ne prend le chemin de respecter, aucun de ses engagements en matière climatique», dénoncent-ils, en s'appuyant cette fois-ci sur le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie. Chaque Suisse émet 14 tonnes d'équivalents-CO par an, contre 6 tonnes en moyenne. Représentés par le réseau Avocat-e-s pour le Climat, les requérants soutiennent que, par sa politique climatique insuffisante, le Detec «endommage la rentabilité des sols dont les plaignants sont propriétaires», ce qui compromet leur «liberté économique et la garantie de leur propriété privée». **ATS**

EN BREF

ASSURANCE MALADIE

Il n'y aura pas d'organes cantonaux pour les primes

Suivant le Conseil des Etats, le National a balayé hier une initiative du canton de Vaud qui demandait que les cantons puissent créer une institution chargée de fixer et de percevoir les primes. Cette initiative demanderait une intervention conséquente et inutile dans le système de l'assurance obligatoire des soins et du partenariat tarifaire dans le système de santé, a argumenté Céline Amaudruz (UDC/GE) pour la commission. La gauche a plaidé en vain pour donner suite au texte. Compte tenu de la hausse effrénée des primes, le marché de l'assurance maladie a échoué, a relevé Brigitte Cottaz (PS/VD). Et de préciser que ce texte n'est pas une nouvelle tentative d'instaurer une caisse publique au niveau national. **ATS**



MARCHÉ DU TRAVAIL

Favoriser l'emploi des personnes handicapées

Les personnes en situation de handicap doivent plus facilement pouvoir participer au marché du travail. Actuellement, seuls les assurés auprès de l'AI peuvent demander des moyens auxiliaires à utiliser sur le lieu de travail. Le Parlement souhaite que les employeurs puissent aussi déposer une telle demande. Le Conseil des Etats a adopté hier une motion du National en ce sens, contre l'avis du Conseil fédéral. **ATS**

EGLISE CATHOLIQUE

Environ 160 abus signalés

Cent soixante victimes supplémentaires se sont manifestées depuis la publication de l'étude-pilote de l'Université de Zurich sur les abus au sein de l'Eglise catholique suisse, il y a six mois. L'évêché de Lausanne, Genève et Fribourg a enregistré 14 nouveaux signalements, huit femmes et six hommes. A Sion, sept victimes se sont manifestées depuis septembre dernier, respectivement dix cas signalés sur l'ensemble de l'année 2023. **ATS**